



COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

PROJET ÉOLIEN RÉGIONAL NICOLAS-RIOU **Le CREBSL fait une recommandation favorable au BAPE, mais demande davantage de protection pour les chauves-souris**

Rimouski, le 29 octobre 2015 – Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL) dépose à la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le parc régional éolien Nicolas-Riou un court mémoire qui contient une recommandation globalement favorable au projet, mais qui demande des mesures plus strictes pour sauver les populations de chauves-souris.

Les énergies renouvelables : des leviers pour les régions

Le CREBSL est d'avis que l'on doit promouvoir les filières d'énergie qui présentent le moins d'impacts sur l'environnement et qui visent prioritairement la substitution des énergies fossiles (surtout le pétrole) par des sources d'énergie propre et renouvelable. Il estime que des chantiers sur la réduction du pétrole et les énergies renouvelables tel l'éolien peuvent représenter des leviers importants pour les régions, par exemple pour soutenir l'innovation, valoriser la faible empreinte en carbone des produits québécois, favoriser l'électrification des transports ou attirer des investissements avantageux. Les filières d'énergie renouvelable peuvent donc stimuler un développement économique non polluant dans les régions tout en encourageant une économie verte. Il est important d'ajouter qu'une partie de ces avantages pourra aussi être obtenue par l'efficacité énergétique et la réduction de la consommation.

Une nouvelle génération de parcs éoliens

Le CREBSL souligne les progrès réalisés dans l'encadrement de l'énergie éolienne ces dernières années. Le projet Nicolas-Riou appartient d'ailleurs à cette nouvelle génération de parcs plus respectueux de l'environnement, des communautés et non seulement des aspects économiques à l'avantage de grands promoteurs. Comme ancien membre de la Conférence régionale des élus, il a été en mesure de constater la qualité du projet, la prise en compte des préoccupations environnementales et le fort consensus régional. Si certains aspects de l'étude d'impacts peuvent être bonifiés au niveau local, le CREBSL a adressé une recommandation globalement favorable à l'implantation du parc éolien en raison des avantages économiques, sociaux et environnementaux qu'il présente pour la région bas-laurentienne.

La protection des chauves-souris : une situation d'urgence

Tout récemment, les populations de chauves-souris résidentes ont dramatiquement chuté en Amérique du Nord, au Québec et dans la région. Les résultats obtenus dernièrement au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs décrivent une véritable hécatombe. Le syndrome du museau blanc serait responsable de cette importante menace et on enregistre des déclin majeurs d'au moins six espèces de chauves-souris avec des taux de mortalité de 85% à 90%. Il y a moins d'un an, et ceci est un événement rare, le Canada a ajouté trois espèces de chauves-souris à la liste des « espèces en voie de disparition » en adoptant un décret d'inscription d'urgence en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Le CREBSL demande que la commission du BAPE exige l'application de mesures d'atténuation plus strictes ainsi que des pratiques de gestion bénéfiques publiées par Environnement Canada pour sauver ces populations de chauves-souris.

Pour consulter le [mémoire du CREBSL](#) et les documents complémentaires, visiter le www.crebsl.com.

-30-

Source et informations :

Luce Balthazar
Directrice
418 721-5711 | Cell. : 418 732-5731

Liens à consulter au www.crebsl.com :

- [Mémoire du CREBSL](#)
- [Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020](#)
- [Fiche d'information d'Environnement Canada - L'énergie éolienne et le décret d'urgence de la petite chauve-souris brune, de la chauve-souris nordique et de la pipistrelle de l'Est](#)